#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

\_\_\_\_\_

Séance du 26 octobre 2007 (convocation du 15 octobre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BELLOC Alain, M. BANNEL Jean-Didier. M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques. Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, M. HOURCQ Robert, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)

M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)

M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel

M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)

M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain

Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)

M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max

M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick

M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain

M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel

M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)

Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

# DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 26 octobre 2007

# POLE OPERATIONNEL Direction Opérationnelle Eau Assainissement

N° 2007/0724

Marchés Publics - Communauté urbaine - Construction de canalisations d'assainissement et d'ouvrages annexes - Marchés à bons de commande - Appel d'Offres - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement Public conclut périodiquement des marchés de type à bons de commande de manière à répondre, dans les meilleures conditions, à la nécessité de faire réaliser, sur l'ensemble de son territoire, divers travaux de faible à moyenne importance et de technicité courante en matière de construction de canalisations d'assainissement, d'ouvrages annexes, de branchements particuliers sur collecteurs neufs et de suppression de rigoles en fonte.

Les marchés actuellement en vigueur, lots 1, 2, 3, 4 et 6, arrivent à leur montant maximum, il convient donc d'engager une procédure pour la dévolution de nouveaux marchés. Le lot n5, très éloigné de son montant maximum, n'est pas à relancer.

Le recours à des marchés à bon de commande (article 77 du Code des Marchés Publics) se justifie par le fait que le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le marché. Nous citerons en particulier les besoins en desserte d'opérations immobilières, de modifications et d'améliorations d'ouvrages suite à des inondations et à des dysfonctionnements du réseau, de petites extensions pour la desserte des riverains ou en préalable à des opérations de voirie pour lesquelles le délai de réalisation ne peut s'accommoder de la durée des nombreuses consultations spécifiques qu'il s'agirait de réaliser.

La Direction Opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement a donc mis au point les documents de la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert en 5 lots séparés, conformément aux dispositions des articles 10, 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des marchés de travaux correspondants, sur la base de bordereaux de prix unitaires.

Le découpage des lots est le suivant :

#### <u>Lot ทฯ</u>

Il concerne les communes d'AMBARES, AMBES, ARTIGUES, BASSENS, BORDEAUX rive droite, BOULIAC, CARBON-BLANC, CENON, FLOIRAC, LORMONT, SAINT-VINCENT-DE-PAUL, SAINT- LOUIS-DE-MONFERRAND.

## <u>Lot nº2</u>

Il concerne les communes de BRUGES, LE BOUSCAT, EYSINES, BLANQUEFORT, PAREMPUYRE, LE TAILLAN MEDOC, SAINT-MEDARD-EN-JALLES, SAINT-AUBIN-DU-MEDOC.

#### Lot n3

Il concerne les communes du HAILLAN, MERIGNAC, PESSAC, Quartier CAUDERAN de la commune de BORDEAUX, la partie de la commune de BORDEAUX en rive gauche de la Garonne, située au nord d'une limite formée par la rue Judaïque, le cours de l'Intendance et le cours du Chapeau Rouge.

## Lot n°4

Il concerne les communes de BEGLES, GRADIGNAN, TALENCE, VILLENAVE D'ORNON, la partie de la commune de BORDEAUX située en rive gauche de la Garonne, au sud de la limite formée par la rue Judaïque, le Cours de l'Intendance et le cours du Chapeau Rouge.

#### Lot n°6

Il est réservé aux petits travaux sans répartition géographique, pour des travaux de plus faible importance, concernant la pose de canalisations de diamètre inférieur ou égal à 600 mm.

Les marchés seront conclus pour une période de 4 ans à compter de leur date de notification.

Leurs montants sont précisés dans le tableau ci-dessous :

N°de lot	Montant minimum par secteur	Montant maximum par secteur
	(en euros H.T.)	(en euros H.T.)
1	2 500 000	8 000 000
2	2 500 000	8 000 000
3	2 500 000	8 000 000
4	2 500 000	8 000 000
6	2 500 000	8 000 000
TOTAL	12 500 000	40 000 000

La dépense est prévue au Programme Pluriannuel d'Investissements 2007/2011, les travaux seront imputés selon leur nature, dans le cadre des exercices considérés, au titre du Budget Principal – Chapitre 23 – Article 2315 – Fonction 8310 - CRB O200, Programmes PA, PB, PC et PD ou au titre du Budget Annexe de l'Assainissement – Chapitre 23 – Article 2315 - CRB O200, Programmes UA, UB, UC, UF, et UH.

Cette opération, dont la dépense totale est estimée entre 12 500 000 € HT (soit 14 950 000 € TTC) et 40 000 000 € HT (soit 47 840 000 € TTC) pour ses 4 ans de délai d'exécution, donnera lieu à un appel public à concurrence au niveau européen, conformément aux dispositions de l'article 40 du Code des Marchés Publics.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont mis à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter au Service des Marchés Publics (Hôtel de Communauté 13<sup>e</sup> étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation,
- autoriser Monsieur le Président à :
  - ♦ lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

- ♦ signer le marché à intervenir avec le (ou les) opérateur (s) économique (s) qui aura (auront) émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à cet appel d'offres et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence soit par une procédure négociée en application des dispositions de l'article 35-1, 1<sup>er</sup> alinéa dudit code,
- ♦ signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 9 NOVEMBRE 2007

**PUBLIÉ LE: 9 NOVEMBRE 2007** 

M. JEAN-PIERRE TURON